



Schweizer Fleisch-
Fachverband

Union Professionnelle
Suisse de la Viande

Unione Professionale
Svizzera della Carne

CHARTRE

PRÉAMBULE

Les membres de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPS) veulent remplir leur **rôle en matière de politique sociale / économique comme fournisseurs de denrées alimentaires** en Suisse et se comporter de telle sorte que la population puisse consommer avec plaisir et en toute confiance de la viande de haute qualité. Ils ont la volonté de prendre pleinement **leurs responsabilités envers les personnes, les animaux, et l'environnement.**

PRINCIPES

1. Lois et normes générales :

Prise en charge active de la responsabilité pour tous les cas de non-respect des normes éthiques et légales, p.ex. au moyen d'une annonce à l'ombudsman Viande

2. Protection des animaux et éthique :

Au-delà du respect de la législation sur la protection des animaux, observation des standards de formation propres à la branche dans les abattoirs

3. Production de viande :

Respect de la bonne pratique de fabrication (BPF) basée sur les directives élaborées par la branche

4. Environnement :

Garantie d'une utilisation rationnelle des ressources à tous les niveaux de la branche dans le but d'une valorisation complète et durable des carcasses d'animaux

5. Communication :

Communication honnête, transparente et compréhensible tant à l'interne qu'à l'externe

6. Conditions de travail :

Mise en place de conditions de travail équitables dans le respect de la Convention collective de travail de la branche ainsi qu'encouragement constant de nos collaborateurs (formation / formation continue / motivation dans le sens de la fierté du métier)

SANCTIONS

Les infractions aux points ci-dessus peuvent être sanctionnées par le Comité central de l'UPS, selon leur gravité, par une amende en faveur de la relève professionnelle et jusqu'à l'exclusion pure et simple de l'UPS.

ex Conseiller aux Etats Rolf Büttiker,
Président UPSV

Dr. Ruedi Hadorn,
Directeur UPSV

Approuvée lors de l'Assemblée des délégués de l'UPS du 22 avril 2015.